

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DE PROPAGANDE  
INSTITUÉE DANS LE DÉPARTEMENT DE PARIS EN VUE DE L'ÉLECTION DES  
CONSEILLERS MUNICIPAUX ET COMMUNAUTAIRES, DES CONSEILLERS DE  
PARIS ET DES CONSEILLERS METROPOLITAINS DE LYON  
TENUE LE 2 MARS 2020  
À LA PRÉFECTURE DE RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE, PRÉFECTURE DE PARIS**

Étaient présents à cette réunion :

- Monsieur Cyril ROTH, premier vice-présidente du tribunal de grande instance de Paris, président suppléant ;
- Madame Anne GILLOT, chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, membre ;
- Monsieur Laurent ISSERTE, cadre à La Poste, membre titulaire ;

La réunion débute le 2 mars 2020 à 15h40 sous la présidence de M. ROTH.

La commission de propagande a procédé à un examen des projets de documents de propagande (circulaires et bulletins de vote) présentés par les candidats tête de liste dont la liste figure en annexe du présent procès-verbal.

**Est annexé au présent PV :**

- le tableau des documents de propagande examinés.

Fait à Paris, le 2 mars 2020

Le Président

Cyril ROTH

Le représentant du directeur  
de La Poste de Paris

Laurent ISSERTE

Le représentant du préfet de la région  
d'Île-de-France, préfet de Paris

Anne GILLOT

**ELECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET COMMUNAUAIRES, DES CONSEILLERS DE PARIS ET DES CONSEILLERS METROPOLITAINS DE LYON**  
Examen des documents de campagne électorale au 02 mars 2020

| NOM DE LA LISTE CANDIDATE | CANDIDAT TÊTE DE LISTE | SECTEUR       | CIRCULAIRE   |              | BULLETIN DE VOTE   |  |
|---------------------------|------------------------|---------------|--|--------------|--|--|
|                           |                        |               | VALIDATION DE LA COMMISSION  | OBSERVATIONS | VALIDATION DE LA COMMISSION  | OBSERVATIONS                                   |
| Almer Paris               | Christiane CHAVANNE    | 10ème secteur | CONFORME. Sous réserve que le papier soit en 70 g et que le format soit en A4. |              | CONFORME. sous réserve du format 148 mm x 210 mm et du grammage à 70g par mètre carré.             |  |
| Almer Paris               | Virginie BOULLIEZ      | 7ème secteur  | CONFORME. Sous réserve que le papier soit en 70 g et que le format soit en A4. |              | CONFORME. sous réserve du format 148 mm x 210 mm. et du grammage à 70g par mètre carré.            |  |
| Almer Paris               | Alix DE HAULME         | 8ème secteur  | CONFORME. Sous réserve que le papier soit en 70 g et que le format soit en A4. |              | NON CONFORME   | N°3 prénom erroné ; manque le deuxième prénom. |
| Almer Paris               | Claudine LABROQUERE    | 17ème secteur | NON PRESENTEE  |              | CONFORME. sous réserve que le grammage soit en 70g par mètre carré                                 |  |
| Almer Paris               | Serge FEDERBUSCH       | 19ème secteur | CONFORME. sous réserve que le format et le grammage soient conformes.          |              | CONFORME. sous réserve que le grammage soit en 70g par mètre carré et le format en 210 mm x 297 mm |  |

